CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 5 novembre 2020

Présents :
BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laetitia, PAUMARD Alain, CHEVAILLER Denis
POIREY Anne-Bérengère, TOSITTI Guillaume, BREMAUD Jean Philippe, SALADIN Véronique, WOOD Nicholas
JACKOWSKI Laurent, CABANE Laetitia, PARAGE Joël,
ROUSSEAU Emmanuelle, KOUDITEY Romuald, ECHAPPÉ Thomas, ASSERAF Touria, AVRILLAUD Magali
MAZEYRAT Arthur, TURQUAIS Fanny, HAMEL Titouan, BRIAND-BOUCHER Benjamin

Excusés :
GERAULT Laurent, PRETROT Laurent,
LEBEAUPIN Sophie, LE FLOCH Stéphane,
OBRERO GARCIA José Antonio, LE TALLEC Thierry
TISSOT Juliette

Le quorum (17 participants) étant atteint, Mme Bertin-Roche ouvre la séance à 18h05.

En préambule du Conseil d'Administration, Mme Bertin-Roche, Proviseure, évoque l'hommage à M. Samuel Paty.

Après l'arrivée de 4 personnes, le nombre de participants est porté à 21.

1- Approbation de l'ordre du jour
Mme Bertin-Roche ajoute trois points supplémentaires à l'ordre du jour.
L'ordre du jour modifié est soumis au vote.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du compte rendu du C.A. du 17 septembre 2020
Pas de commentaire de la part des participants. Le compte rendu est soumis au vote.

Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

3. Règlement du Conseil d'Administration et attribution de la commission permanente.
Madame Bertin-Roche présente le règlement intérieur du conseil d'administration et rappelle qu'il est possible d'ajouter des questions à l'ordre du jour du Conseil d'Administration au moins 48 heures avant.
Le règlement est soumis au vote.

Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

4. Installation des conseils et commissions

Madame Bertin-Roche rappelle que la Commission Permanente et le Conseil de Discipline sont deux commissions qui émanent du Conseil d'Administration.
Les autres commissions et conseils peuvent être constitués par d'autres personnels ou élèves ou parents du lycée.
Mme Bertin-Roche précise que le Comité Hygiène et Sécurité devra se réunir prochainement.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

5. Protocole sanitaire renforcé

Madame Bertin-Roche dit l'impossibilité de suivre toutes les préconisations compte tenu du nombre d'élèves du lycée.
Néanmoins, les préconisations strictes suivantes ont été mises en place :

Etalement des récréations du matin et après-midi suivant les niveaux ;
Un ordre de passage par classe a été mis en place à la cantine afin d'éviter les brassages ;
Le protocole suivi par les agents de restauration et de service est strict :
- décontamination des postes, équipements, colis…
- les personnes entrant dans l'établissement laissent leurs coordonnées
- les agents utilisent un produit nettoyant et virucide.
- les surfaces de contact sont nettoyées régulièrement.
- dans les toilettes les sèche-mains sont neutralisées; des distributeurs de papier pour le séchage des mains ont été installés.

Les sorties et formations sont annulées.
Dans les salles de classe, les professeurs désinfectent le bureau, le clavier et la souris de l'ordinateur, les poignées de porte.
Les salles de classe sont aérées chaque heure.
À l'internat : les lits sont espacés de plus d'un mètre;
les élèves sont regroupés par niveau;
en quittant l'internat les élèves ouvrent les fenêtres ; les agents de service font le ménage et ferment les fenêtres.

Le but de ces mesures est de limiter le brassage des classes; à l'intercours, les élèves restent dans leur classe (sauf pour les récréations précisées). Les professeurs changent de salles.

Plusieurs participants sont intervenus :
Monsieur Echappé, parent d'élève, précise qu'en cas de déclaration de cas COVID, le discours n'est pas cohérent entre les préoccupations de l'ARS et celles de l'Inspection Académique au sujet du retour en classe.

Madame Rousseau, parent d'élève, félicite l'établissement pour la mise en place du protocole renforcé.

Titouan Hamel, élève, estime que la répartition des récréations est inégalitaire. Madame Bertin-Roche lui répond : « C'est vrai, mais c'est un effort à faire dans l'intérêt de la collectivité. »

Fanny Turquais, élève, constate que le CDI n'est pas suffisamment ouvert pour les élèves de terminale et demande s'il est possible d'avoir des salles de travail. Madame Bertin-Roche lui répond qu'il n'y a pas de salle disponible. Madame Durand précise que si une salle est disponible, elle peut être ouverte pour un travail en autonomie.

Monsieur Tositti, enseignant, estime que c'est une bonne idée d'ouvrir des salles pour les élèves et demande de pouvoir partager ces salles entre professeurs et élèves. Madame Bertin-Roche accède à cette demande. Il faudra formuler des demandes auprès de Madame Durand.

6. Calendrier annuel 2000 22021

Il est difficile de mettre au point le calendrier annuel en raison des multiples actions : bac blanc, contrôles continus, parcours sup, …

Madame Bertin-Roche passe en revue les différentes dates, étapes de l'année.

Madame Rousseau demande des précisions sur le nouveau bac. Madame Bertin-Roche rappelle les étapes en première et en terminale : les évaluations communes, les épreuves de spécialité de terminale et rappelle les évaluations qui ont été annulées.

Les dates des premières évaluations communes sont fixées à partir du 18 janvier. Madame Bertin-Roche propose de voter les dates de ces épreuves communes.

Votants : 21 Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 7

7. Date et horaires portes ouvertes 2021.

Si cela est possible, la journée portes ouvertes aura lieu le 30 janvier 2021.

Pour le secondaire, le lycée sera ouvert de 9h à 14h. Pour le post bac, de 9h à 16h.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

8. Convention Thélème en partenariat avec l'université d'Angers

Madame Bertin-Roche met au vote la convention qui offre la possibilité aux étudiants d'intervenir dans les classes. Ce projet participe de la liaison entre le lycée et l'université.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

9. Présentation des PPMS attentat-intrusion et PPMS risques majeurs.

Madame Bertin-Roche rappelle les particularités des deux types de plans:

- PPMS intrusion et risque d'attentat :

L'exercice a été réalisé en lien avec le protocole lié au plan Vigipirate renforcé. Les 2 alternatives en cas d'intrusion sont les suivantes :

  - on sort rapidement de la salle, de l'établissement pour se mettre à l'abri.
  - on se calfeutre dans la classe, on se cache.

- PPMS risques majeurs et technologiques

le confinement s'effectue à l'intérieur de l'établissement. Les élèves restent dans les classes.

10. Tarifs d'hébergement et autres tarifs 2021.

Monsieur Paumard, agent comptable, fait la présentation et précise qu'il est obligatoire de présenter ces points pour préparer le budget qui sera soumis au prochain CA.

- La proposition est faite d'augmenter les tarifs d'hébergement et de restauration de 1 %. Cette augmentation suit l'inflation mais est modérée pour tenir compte de la conjoncture.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

- Monsieur Paumard rappelle les différents éléments de la catégorie Autres Tarifs et met au vote la proposition de maintenir ces tarifs au statu quo.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

11. Tarif passage TOEIC pour les étudiants de DCG3.
Pour le passage du test TOEIC par les étudiants de DCG 3, une convention a été passée avec la société PTS pour un montant de 58 € par étudiant. Une participation de 25 € est demandée aux étudiants, le reste est pris en charge par le lycée.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

12. Taux de participation aux charges communes.
Monsieur Paumard propose de maintenir les taux de charges communes pour l'année 2021. Ces charges participent pour partie au fonctionnement de la restauration.

Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 1

13. Contrat de maintenance ARD.
La société ARD est la société qui fournit les badges utilisés à la restauration et à l'entrée de l'établissement.
Le vote pour la signature de ce contrat est obligatoire chaque année et concerne:

- Le renouvellement de l'abonnement de la télémaintenance pour 252 € TTC ;
- le renouvellement de l'abonnement du paiement en ligne pour 609,84 € TTC.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

14. Équipements sportifs 2020-2021.
Le lycée utilise des équipements sportifs de la ville d'Angers. Deux avenants au contrat initial, l'un pour l'année 2020, l'autre pour l'année 2021 sont à signer.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

15. Contrats de maintenance :

- Des auto-laveuses ont été acquises et la période de garantie arrive à terme. Monsieur Paumard propose de signer un contrat de maintenance préventive de ces matériels pour un montant de 1417,92 € TTC, annuel.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

- Pour du matériel Karcher arrivant en fin de garantie, Monsieur Paumard propose de signer un contrat de maintenance pour un montant de 477 € hors-taxe, annuel.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

16. Don mécénat.
Dans le cadre du parrainage des étudiants ECS par le monde économique angevin, chaque étudiant a un parrain. Le but est notamment de mieux préparer les oraux des concours d'entrée aux écoles de commerce.
Le dispositif permet au lycée de percevoir des dons en mécénat.
L'argent reçu sert aux étudiants pour acheter des vêtements, à payer les transports, l'hôtel… pour participer oraux des concours d'entrée aux écoles de commerce.
Trois mécènes proposent un don pour un montant de 500 €.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Bertin-Roche précise un point sur le fonctionnement du Conseil d'Administration : tout participant peut apporter un courrier qui pourra être lu. Il sera transmis au Rectorat comme pièce jointe au compte-rendu du C.A.
Fanny indique que le CVL va faire des propositions.

Madame Rousseau demande s'il est possible d'avoir les documents étudiés au C.A. à l'avance pour pouvoir en discuter avec les autres parents. Madame Bertin-Roche accède à cette demande dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Bertin-Roche lève la séance à 19h32.

La Proviseure : Pascale Bertin-Roche	Le secrétaire de séance : Jean-Philippe Brémaud

LYCEE Henri BERGSON
85, rue de la Barre
ANGERS

REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
année scolaire 2020/2021

Le règlement interne du conseil d'administration est établi conformément aux directives nationales :
L'établissement public local d'enseignement (EPLE), personne morale de droit public, est administré par un conseil d'administration (CA) qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Ses compétences sont actuellement fixées par l'article L421-4 et les articles R421-20 à R421-24 du code de l'éducation.

ARTICLE 1 – Rôle du Conseil d'Administration

Sur le rapport du chef d'établissement

. le conseil d'administration :
- fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements (article 2 du décret)
- établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique, les résultats obtenus, les objectifs à atteindre
- adopte le budget et le compte financier de l'établissement
- adopte le règlement intérieur de l'établissement

. il donne son accord sur :
- sur le programme des associations domiciliées au lycée, notamment l'Association sportive et le Foyer Socio-Educatif
- les conventions dont l'établissement est signataire
- les actions de formation continue

. il délibère sur toute question dont il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur, notamment dans les domaines sanitaires, sociaux, de la sécurité, ainsi que dans celui de l'information des personnels de la communauté scolaire et de la constitution de groupes de travail

. le conseil d'administration, sur saisine du chef d'établissement, donne son avis sur :
- les mesures annuelles de création et de suppression de sections ou d'options
- les principes du choix des manuels et outils de travail
- les horaires de fonctionnement des classes

. le conseil d'administration peut à son initiative adopter tous vœux, notes, questions intéressant la vie de l'établissement

ARTICLE 2 – Réunions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre scolaire. La convocation et les pièces jointes sont envoyées par mail en respectant les délais légaux.
Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande, soit de l'autorité académique, soit de la collectivité territoriale de rattachement, soit de la moitié au moins de ses membres. Dans ce dernier cas, la demande justifiée par un ordre du jour précis et portant les signatures des demandeurs doit être remise au chef d'établissement.
Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances.
Si un membre titulaire prévoit qu'il ne pourra pas assister à la réunion, il fait appel à l'un des suppléants de sa catégorie pour le remplacer. Il en informe le chef d'établissement. Un suppléant ne peut remplacer qu'un seul titulaire.
Les suppléants ne sont convoqués au C.A. et n'y participent qu'en cas d'empêchement momentané ou définitif du titulaire du siège.

Le Président du C.A. peut inviter toute personne dont la présence lui paraîtrait utile à assister à une délibération du C.A., à titre consultatif. Il annonce en début de séance, pour quels motifs et pour quels points à l'ordre du jour, cette personne est invitée.

ARTICLE 3 – Ordre du jour

Le chef d'établissement envoie les convocations aux réunions accompagnées du projet de l'ordre du jour, et des documents préparatoires au moins dix jours à l'avance pour permettre aux membres titulaire du C.A. de proposer éventuellement des modifications au projet d'ordre du jour. Le délai de dix jours peut être réduit en cas d'urgence.
La date de réunion et le projet d'ordre du jour sont portés à la connaissance du personnel et des élèves de l'établissement par voie d'affichage. Il sera indiqué les questions qui feront l'objet d'un vote.
L'ordre du jour est adopté en début de séance après que le Président se soit assuré que le C.A. peut délibérer valablement.
Toute question inscrite à l'ordre du jour et ayant trait aux domaines définis à l'article 2 du Décret du 30/08/1985, doit avoir fait l'objet d'une instruction préalable en commission permanente, dont les conclusions sont communiquées aux membres du C.A., soit à l'avance et par rapport écrit, soit en séance et sous forme d'un rapport oral introductif.
Si les questions mises à l'ordre du jour sont nombreuses, ou si la discussion sur l'une d'elle se prolonge, le Président propose un horaire précis, limite éventuellement le temps de parole de chacun des intervenants, tout en veillant à ce que les différentes opinions soient clairement exprimées.
Des questions diverses peuvent être présentées au conseil d'administration en début de séance. Elles seront alors inscrites à l'ordre du jour de la réunion suivante.
Une question qui présenterait un caractère d'urgence peut être proposée à l'ordre du jour par tout membre du conseil d'administration quarante huit heures avant la tenue de celui-ci. Le conseil aura à se prononcer sur son inscription aux débats.

ARTICLE 4 – Déroulement des séances – Durée

En début de séance il est procédé à l'émargement de la liste des membres présents.
Le conseil d'administration ne peut siéger valablement que si le nombre des membres présents est égal à la majorité des membres composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le C.A. est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours. Il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.
La durée du conseil ne devra pas excéder 2h30. Les questions qui n'auraient pu être traitées dans ce temps sont reportées au C.A. suivant.

ARTICLE 5 – Procédure de vote

Le vote secret est de droit si un membre du C.A. le demande. Les votes interviennent à la majorité des suffrages exprimés. Les abstentions, les refus de vote et les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptés mais sont notés au procès-verbal. Les votes sont personnels. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 6 – Rédaction et diffusion du procès-verbal

Le secrétariat de séance est assuré par roulement par toutes les catégories représentées . Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire désigné en début de séance et rend compte des échanges de vues et des votes. Un exemplaire du procès-verbal est envoyé à tous les membres du C.A. et il est affiché sur la page interne de l'environnement numérique de travail.

ARTICLE 7 – La Commission permanente

Les articles R421-22 et R421-41 du code de l'éducation précisent que le CA a la possibilité de déléguer tout ou partie de ses compétences à la commission permanente. Le Conseil d'administration du 07 novembre 2019 décide la délégation à la commission permanente sur le sujet suivant :
-accord sur les signatures de conventions.
La commission permanente a la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du C.A. Elle est saisie obligatoirement des questions relevant des domaines de la pédagogie et de l'éducation. Elle veille à ce qu'il soit procédé aux consultations des équipes pédagogiques. En cas de problèmes et pour faciliter les décisions du C.A., des textes alternatifs sont soumis au C.A. Un membre de la commission permanente sera chargé de les présenter au C.A.
La commission permanente peut recevoir délégation du conseil d'administration pour exercer certaines de ses compétences. Dans ce cas les décisions prises sont transmises aux membres dans un délai de 15 jours.

COMMISSION PERMANENTE

MEMBRES DE DROIT

QUALITE	PRENOM NOM	*Emargement*
Proviseure	BERTIN-ROCHE Pascale	
Proviseure- Adjointe	DURAND Laetitia	
Intendant	PAUMARD Alain	
Conseillers Région	Laurent GERAULT	
	Laurent PRETROT	

MEMBRES ELUS

		Emargement	SUPPLEANTS	*Emargement*
Personnel enseignant	BREMAUD J.-Philippe		LE TALLEC Thierry	
Personnel enseignant	WOOD Nicholas		BEYEN Christoph	
Personnel enseignant	SALADIN Véronique			
Personnel ATOSS	JACOWSKI Laurent		CABANE Laetitia	
Parent d'élève	BEAUJOUAN Véronique		KOUDITEY Romuald	
Parent d'élève	ECHAPPÉ Thomas		BRIODEAU Dominique	
Elève	TURQUAIS Fanny		TESSIER Manon	
Elève	ADOLFF Lise		ROUGER-DUCOS Mona	

Année scolaire 2020-2021

CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES DE DROIT

QUALITE	PRENOM NOM	*Emargement*
Proviseure	BERTIN-ROCHE Pascale	
Proviseure Adjointe	DURAND Laetitia	
Intendant	PAUMARD Alain	
CPE	CHEVAILLER Denis	

MEMBRES ELUS

	TITULAIRES	*Emargement*	SUPPLEANTS	*Emargement*
Personnel enseignant	OBRERO-GARCIA Jose-Antonio		BIGNON Sylvain	
Personnel enseignant	TOSITTI Guillaume			
Personnel enseignant	WOOD Nicholas			
Personnel enseignant	POIREY Anne-Bérengère			
Personnel ATOSS	CABANE Laetitia		JACOWSKI Laurent	
Parent d'élève	ROUSSEAU Emmanuelle		BEAUJOUAN Véronique	
Parent d'élève	KOUDITEY Romuald		LEFEUVRE Sylvie	
Elève	CHAUVEL Manon - TF		BIGNON Florine - TA	
Elève	HARANG Nathan - TF		GYS Théo - 1B	
Elève	CICERELLO Pierre - TF		BURGEVIN Mathilde - TF	

Année Scolaire 2020-2021

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

MEMBRES DE DROIT

QUALITE	PRENOM NOM	*Emargement*
Proviseure	BERTIN-ROCHE Pascale	
Proviseure Adjointe	DURAND Laetitia	
Intendant	PAUMARD Alain	
CPE	CHEVAILLER Denis	
Représentant Collectivité	MIAULT Aline	

MEMBRES EXPERTS		
Médecin de prévention		
Infirmière	LE TURNIER Sandra	
Agent restauration	GOYARD Laurent	
Assistant de prévention	JACKOWSKI Laurent	

MEMBRES ELUS

	TITULAIRES	*Emargement*	SUPPLEANTS	*Emargement*
Personnel enseignant	BREMAUD Jean-Philippe		POIREY Anne-Bérengère	
Personnel enseignant				
Personnel ATOSS	JACOWSKI Laurent		CABANE Laetitia	
Personnel ATOSS	MIGNARD Emilie			
Parent d'élève	BEAUJOUAN Véronique		KOUDITEY Romuald	
Parent d'élève	LEFEUVRE Sylvie		BRIODEAU Dominique	
Elève	BRIAND-BOUCHER Benjamin		HAMEL Titouan	
Elève	TISSOT Juliette		ADOLFF Lise	

Année scolaire 2020 -2021

LE COMITÉ D'ÉDUCATION
À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Présidente		*Emargement*
BERTIN-ROCHE Pascale	Proviseure	

REGION		*Emargement*
GERAULT Laurent	Conseiller régional	
PRETROT Laurent	Conseiller régional	
VILLE D'ANGERS		*Emargement*
LEBEAUPIN Sophie	Adjointe au maire	
LEFLOCH Stéphane	Conseiller municipal	
Partenaires institutionnels		*Emargement*
MOREAU Sylviane	Dir adj Monteclair	
MALLET Sabine	Vice prés. Université	
Personnels d'éducation, sociaux et de Santé		*Emargement*
CHEVAILLER Denis	CPE	
LE TURNIER Sandra	Infirmière	

Personnels enseignants	*Emargement*	Suppléants	*Emargement*
SALADIN Véronique		POIREY Anne-Bérengère	
Parents d'élèves	*Emargement*	**Suppléants**	*Emargement*
MAUDET RIOUAL Céline		ASSERAF Touria	
COURIO Chantal		AVRILLAUD Magali	
Elèves	*Emargement*	**Suppléants**	*Emargement*
TURQUAIS Fanny		TESSIER Manon	
TISSOT Juliette		ROUGER-DUCOS Mona	

Année Scolaire 2020-2021

CONSEIL POUR LA VIE LYCEENNE

		Emargement
PRESIDENT	**BERTIN-ROCHE Pascale**	
VICE-PRESIDENT	**TURQUAIS Fanny**	

REPRESENTANTS DES LYCEENS (10)

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Nom Prénom	***Classe***	***Emargement***	***Nom Prénom***	***Classe***	***Emargement***
GALLATO Mélissa	TF		//////		
REMOUE Lylou	TD		//////		
TESSIER Manon	TC		//////		
TURQUAIS Fanny	TD		PETITEAU Blanche	TD	
WIART Alessandro	MPSI		PAIN Théodore	1A	
BREVET Carla	TC		ADOFF Lise	1B	
BRIAND-BOUCHER Benjamin	TF		BERGEON Camille	1A	
HAMEL Titouan	TF		ALLARD Jonas	2nde 1	
MANGA AMOUGOU Josepha	1B		ROUGER-DUCOS Mona	TD	
TISSOT Juliette	TD		ALI-MADI Assia	2nde 5	

REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES PARENTS (10)

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom Prénom	***Emargement***	***Nom Prénom***	***Emargement***
Personnels enseignants ou d'éducation			
POIREY Anne-Bérengère			
PERSONNELS IATOSS			
CABANE Laetitia		JACOWSKI Laurent	
		MIGNARD Emilie	
PARENTS D'ELEVES			
AVRILLAUD Magali		ROUSSEAU Emmanuelle	

Année Scolaire 2019- 2020

COMMISSION APPELS D'OFFRES

MEMBRES DE DROIT		
QUALITE	**PRENOM NOM**	*Emargement*
Proviseure	BERTIN-ROCHE Pascale	
Proviseure- Adjointe	DURAND Laetitia	
Intendant	PAUMARD Alain	
Intendance	KOURIM Céline	
Conseiller Région	GERAULT Laurent	
	PRETROT Laurent	

MEMBRES ELUS				
TITULAIRES		*Emargement*	**SUPPLEANTS**	*Emargement*
Personnel enseignant	TOSITTI Guillaume			
Personnel ATOSS	CABANE Laetitia		JACOWSKI Laurent	
Parent d'élève	AVRILLAUD Magali		COURIO Chantal	
Elève	BRIAND-BOUCHER Benjamin		BERGEON Camillle	

Année Scolaire 2020-2021

COMMISSION RESTAURATION

MEMBRES DE DROIT

QUALITE	PRENOM NOM	*Emargement*
Proviseure	Pascale BERTIN-ROCHE	
Proviseure- Adjointe	Laetitia DURAND	
Intendant	Alain PAUMARD	
Infirmière	Sandra LE TURNIER	
Chef de Cuisine	Joël PARAGE	
Agent restauration	Laurent GOYARD	
Intendance		
CPE	Denis CHEVAILLER	
Conseiller Région	Laurent GERAULT	
	Laurent PRETROT	

MEMBRES ELUS

	TITULAIRES	*Emargement*	SUPPLEANTS	*Emargement*
Personnel enseignant	ROBERT-WANG Ligeng			
Personnel enseignant	MOREAU Olivier			
Personnel ATOSS	MIGNARD Emilie			
Personnel ATOSS				
Parent d'élève				
Parent d'élève				
Elève				
Elève				

Année Scolaire 2020 -2021

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRES DE DROIT		
QUALITE	**PRENOM NOM**	*Emargement*
Proviseure	Pascale BERTIN-ROCHE	
Proviseure- Adjointe	Laetitia DURAND	
Intendant	Alain PAUMARD	
Infirmière	LE TURNIER Sandra	
Chef de Cuisine	Joël PARAGE	
Agent restauration	Laurent GOYARD	
Intendance		
CPE	Denis CHEVAILLER	
Chef des Agents	Laurent JACKOWSKI	
Conseiller Région	Laurent GERAULT	
	Laurent PRETROT	

MEMBRES ELUS				
	TITULAIRES	*Emargement*	**SUPPLEANTS**	*Emargement*
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel enseignant				
Personnel ATOSS				
Personnel ATOSS				
Personnel ATOSS				
Personnel ATOSS				
Personnel Education				
Parent d'élève				
Parent d'élève				
Elève				
Elève				
Elève				